

POLE RESSOURCES
Direction Administration Générale et Affaires Juridiques

M. Le Président de la Communauté de
communes Terre de Camargue

à

M. le Préfet du Gard

Aigues-Mortes, le 22 DEC. 2025

Direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination

Objet : Erratum délibération n°2025-12-166

Une erreur s'est glissée lors de la rédaction de la délibération n°2025-12-166 du Conseil communautaire du 11 décembre 2025 relative à l' « Adhésion au contrat groupe assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Gard pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 », télétransmise en Préfecture du Gard le 16 décembre 2025.

Il est écrit :

De manière optionnelle :

NATURE DES PRESTATIONS	OUI	NON
Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI		

Il convient de lire :

De manière optionnelle :

NATURE DES PRESTATIONS	OUI	NON
Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI		X

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette modification.

Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE

